AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre Intergénérationnel le 14 décembre 2026, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

7971, chemin J.-E.-Fortin (lot 5 449 935 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'un abri d'auto d'une superficie de 36.26 mètres carrés attenant au garage détaché existant de 99.03 mètres carrés, pour une superficie totale combinée de 135.29 mètres carrés alors que l'article 829 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit que la superficie d'un garage détaché ne peut être supérieure à 100m² dans un milieu de vie « M4.2-Villagiature Résidentielle ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 11 décembre 2026, 12 h, par les moyens suivants

par courriel :

dg@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 26 novembre 2026.

Le directeur général,

(Signé)
Jérôme Grondin